

**Réponses de SPAC aux questions prises en note**  
**Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions**  
**budgétaires**  
**Objet du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2022-2023**  
**22 mars 2023**

**Question 1**

**M<sup>me</sup> Kelly Block** : Selon une note d'information du 21 novembre à l'intention du ministre Fortier, environ 685 millions de dollars avaient été versés à cette date en dommages-intérêts liés au système de paye Phénix, dont 125 millions de dollars au cours de l'année précédente. À combien se chiffrent les sommes toujours réservées pour payer les dommages liés au système de paye Phénix?

**Le président** : J'ai bien peur que ce soit tout le temps dont nous disposons. Peut-être pourriez-vous fournir ces renseignements par écrit ou dans la réponse fournie à un autre de nos collègues ici présents.

**RÉPONSE**

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est responsable des ententes relatives aux dommages-intérêts et transmettra la réponse à cette question au Comité.

**Question 2**

**M. Gord Johns** : En tant que ministre responsable de l'approvisionnement, vous devez adhérer au rapport HUMA de 2018, qui recommandait que le gouvernement canadien s'engage immédiatement à cesser de recourir à des travailleurs d'agences de placement temporaire et à embaucher plutôt des fonctionnaires permanents. Ce rapport était d'ailleurs lié à une motion du Parti libéral qui a été adoptée à l'unanimité. Que faites-vous pour vous assurer que les ministères respectent ces règles et ont recours à des travailleurs temporaires uniquement dans les trois situations autorisées? Combien le gouvernement dépense-t-il pour embaucher des travailleurs temporaires? Aussi, d'ailleurs, quand avez-vous pour la dernière fois vérifié le recours à des travailleurs temporaires par les ministères?

**M<sup>me</sup> Arianne Reza** : Merci beaucoup de votre question. Nous devons vérifier le nombre réel d'embauches de travailleurs temporaires. Je peux vous assurer que ces demandes d'embauche sont autorisées et attestées par le directeur principal des finances des ministères clients, de façon à confirmer qu'elles répondent à un besoin de courte durée bien précis et réel. Les outils de SPAC sont mis à profit, puis un rapport est remis au ministère quant à l'utilisation de ces outils.

**M. Gord Johns** : M. le président, puis-je demander au Comité de demander le dépôt de ces documents? Très bien, merci.

**RÉPONSE**

Les ministères fédéraux sont tenus d'utiliser l'arrangement en matière d'approvisionnement pour recourir aux services d'aide temporaire (SAT) lorsque la période de travail visée ne dépasse pas 48 semaines consécutives.

Seules trois situations permettent de recourir aux SAT :

- Un fonctionnaire est temporairement absent.
- Il faut recourir à du personnel supplémentaire en raison d'une hausse temporaire de la charge de travail que les fonctionnaires en poste ne sont pas en mesure d'assumer.
- Un poste est vacant et une mesure de dotation est en cours.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) est soucieux de veiller à ce que les outils d'approvisionnement soient bien utilisés, y compris pour les services professionnels.

SPAC offre continuellement des séances de formation au personnel des ministères clients affecté à la passation des marchés, et il transmet un courriel chaque trimestre pour rappeler l'importance de bien utiliser l'outil d'approvisionnement afin de recourir à des SAT dans les trois situations où il est possible de le faire. Les ministères clients peuvent ainsi exercer leurs propres pouvoirs de passation de marchés. SPAC établit et tient à jour une liste complète des fournisseurs présélectionnés. Pour assurer la bonne utilisation de l'outil, SPAC a fixé le seuil à un million de dollars. Lorsque ce seuil est dépassé, les ministères clients sont tenus d'obtenir l'autorisation de SPAC avant de recourir aux SAT. Ainsi, SPAC peut examiner les besoins du ministère client afin de confirmer que l'outil SAT est celui qui convient. Le Ministère fournit d'ailleurs un service dans le cadre duquel les experts en approvisionnement de SAT examinent les besoins des clients afin de déterminer si le recours aux SAT est la solution qui convient. Lorsque SPAC détermine que le besoin ne cadre pas avec les trois situations où il est possible de recourir aux SAT (telles qu'elles sont précisées ci-dessus), les clients en sont informés et sont appelés à recourir à un autre outil d'approvisionnement qui convient.

Bien que SPAC n'ait pas effectué de vérifications sur le recours à l'aide temporaire, il procède périodiquement à l'examen d'échantillons aléatoires des dossiers d'approvisionnement en SAT des ministères clients, afin de relever les cas de non-respect de la procédure et de corriger la situation. Le ministère client reçoit un rapport d'examen qui énonce les conclusions et les mesures correctives requises, le cas échéant. De plus, SPAC passe en revue le rapport et les conclusions avec le chef de l'équipe responsable de l'approvisionnement au sein du ministère client et discute avec lui des mesures d'atténuation ou des mesures correctives possibles.

En 2021-2022, sur un budget de 9,48 milliards de dollars, SPAC a dépensé 2 millions de dollars pour recourir à de l'aide temporaire. Pour ce qui est de la somme totale que le gouvernement dépense pour embaucher des travailleurs temporaires, il faudrait poser la question au Secrétariat du Conseil du Trésor et à chacun des ministères, car cette information n'est pas l'objet d'un suivi centralisé.

**Question 3**

**M. Michael Barrett** : Êtes-vous en mesure de nous dire combien de pistolets SIG P320, des armes de poing que les membres de nos Forces armées utilisent, ont été livrés aux forces armées?

**M. Simon Page** : Merci de votre question, Monsieur le président. Je ne connais malheureusement pas ce chiffre, mais je peux l'obtenir.

**M. Michael Barrett** : Vous pourriez le communiquer au comité par écrit?

**M. Simon Page** : Absolument.

**RÉPONSE**

Une invitation à fournir des renseignements a été lancée le 26 février 2021 dans le but de fournir des pistolets aux Forces armées canadiennes. Le marché a été attribué le 23 septembre 2022 pour l'acquisition d'un plus de 16 500 pistolets et étuis pour l'Armée canadienne et pour d'autres utilisateurs potentiels au sein des Forces armées canadiennes. Les livraisons ont commencé conformément au marché et seront terminées d'ici la fin d'avril 2023.

**Question 4**

**M. Michael Barrett** : Il y a eu quelques arrêts et départs pour le remplacement des véhicules de soutien légers à roues et des nouveaux véhicules logistiques lourds à roues. Il s'agit des véhicules utilitaires de nos forces terrestres. Au Canada, ils sont déployés dans le cadre d'opérations nationales et utilisés pour faire de la formation, et ils ont été envoyés à l'étranger en Afghanistan. Ils sont plus âgés que certains de nos collègues qui siègent à la Chambre des communes et sont parfois utilisés 24 heures par jour, plusieurs jours d'affilés. Il est grand temps de les remplacer. Il y a un urgent besoin d'armes de poing comme les SIG P320. Savez-vous combien de temps il a fallu, Monsieur le ministre, pour remplacer les fusils que les Rangers canadiens utilisent?

**M. Simon Page** : Merci de votre question, M. le président. Je n'ai également pas le chiffre exact pour ces projets, quant au délai et aux processus de sélection qui ont été menés. Je serai heureux dans ce cas-ci également de fournir la réponse au comité par écrit.

**RÉPONSE**

Le processus visant à moderniser et à renouveler le parc de véhicules légers et de véhicules logistiques lourds a été lancé le 9 février 2019. Il s'agissait d'une invitation à se qualifier. La demande de propositions a été transmise aux fournisseurs qualifiés le 9 décembre 2021. La phase d'évaluation des propositions a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le processus suit son cours.

Pour ce qui est des pistolets pour les Rangers, un marché a été attribué le 7 juillet 2016 afin d'acquérir des pistolets C19. En tout, 6 820 pistolets C19 ont été livrés grâce à ce marché, qui a expiré le 31 décembre 2019.

### **Question 5**

**M. Michael Barrett** : Revenons sur les besoins opérationnels urgents qui ont été précisés et mes questions au sujet des missiles antichars portables et des systèmes de défense aérienne. Quel est l'échéancier pour l'équipement dont il a été déterminé qu'il est urgent qu'il se retrouve en garnison et soit mis à la disposition de nos Forces armées?

**M. Simon Page** : Merci de votre question, M. le président. C'est très difficile pour moi cet après-midi de fournir des échéanciers précis pour des processus en cours, et des mesures d'examen précises sont nécessaires. Nous faisons le suivi de besoins opérationnels précis et urgents du MDN et de ces pièces d'artillerie en particulier, et les processus connexes sont en cours.

**M. Michael Barrett** : Et pour 2023?

**M. Simon Page** : Si vous le voulez bien, je préférerais vous fournir une réponse précise un peu plus tard.

**M. Michael Barrett** : Merci d'offrir de nous répondre par écrit.

### **RÉPONSE**

Systèmes de défense aérienne portatifs  : Une invitation à fournir des renseignements avant le 6 avril 2023 a été lancée le 14 mars 2023. La demande de propositions devrait être faite en mai 2023 en vue d'attribuer le marché en février 2024.

Système de défense contre les aéronefs sans équipage  : Une invitation à fournir des renseignements sur la solution non embarquée avant le 24 mars 2023 a été lancée le 2 mars 2023. La demande de propositions devrait être faite prochainement en vue d'attribuer le marché en octobre 2023. Quant à la solution embarquée, l'invitation à fournir des renseignements a été lancée 24 mars 2023 afin d'obtenir une réponse au plus tard le 14 avril 2023. La demande de propositions doit être faite en juillet 2023 en vue d'attribuer le marché en mars 2024.

Missiles anti-X portatifs  : Une demande de propositions doit être faite à l'automne 2023 et le marché devrait être attribué en décembre 2023.

### **Question 6**

**M. Gord Johns** : Il y a une question que j'ai tenté d'éclaircir l'autre jour lorsque la ministre Anand était ici et que je lui ai demandé si McKinsey, et en fait n'importe quelle autre grande entreprise-conseil externe, a fait des recommandations à savoir quel devrait être le nombre de fonctionnaires par rapport au nombre de travailleurs contractuels. Si des recommandations ont été faites, visaient-elles également les rôles

et responsabilités de chacune des catégories de personnel? Pouvez-vous nous renseigner sur cette question?

**M. Gord Johns** : Mis à part McKinsey, y a-t-il des consultants qui vous fournissent des conseils sur les ressources humaines ou la dotation?

**M<sup>me</sup> Arianne Reza** : À ce que je sache, non, mais nous pouvons élaborer une réponse plus étoffée pour vous.

**M. Gord Johns** : D'accord, ce serait très bien. En fait, ce qui me préoccupe, c'est qu'il y a un conflit d'intérêts si des consultants élaborent des plans de dotation et que leur travail consiste ensuite à créer des emplois pour eux-mêmes. Je crois vraiment, et je veux que ce soit très clair, surtout en votre présence, qu'il faut cesser de laisser des consultants élaborer de plus en plus de travail pour eux-mêmes.

## **RÉPONSE**

Dans son rôle de fournisseur de services communs, SPAC doit seconder les ministères en leur fournissant les outils d'approvisionnement dont ils ont besoin pour exécuter leurs programmes.

Lorsque SPAC attribue des marchés de biens et de services, c'est dans la grande majorité des cas pour des travaux que les fonctionnaires ne peuvent pas exécuter ou qu'ils n'effectuent traditionnellement pas. C'est le cas par exemple en construction navale et pour des travaux de construction et de rénovation. Le recours à du personnel contractuel permet également de profiter de compétences ou de connaissances spécialisées, de gérer des fluctuations imprévues de la charge de travail ou d'assurer la vérification indépendante d'un projet.

SPAC a mis au point des outils d'approvisionnement, comme les services professionnels centrés sur les tâches et les solutions et les arrangements en matière d'approvisionnement pour ProServices, qui donnent accès à un inventaire de centaines de fournisseurs préqualifiés et à des processus d'approvisionnement simplifiés qui peuvent aider le ministère client à répondre à ses besoins en matière de consultation en ressources humaines.

En tant que fournisseur de services communs, SPAC n'est pas responsable des conseils précis que fournissent les experts-conseils aux ministères clients. Ces derniers seraient mieux placés pour répondre à la question en ce qui a trait à ces produits livrables.

SPAC dispose actuellement de marchés pour fournir de l'expertise en ressources humaines quant à l'accessibilité, au recrutement et à la transformation. SPAC ne fait pas lui-même appel à des fournisseurs pour obtenir des recommandations concernant le nombre de fonctionnaires fédéraux par rapport au nombre de travailleurs contractuels.

## **Question 7**

**M. Gord Johns** : Ma question est liée à la récente annonce de Desjardins, qui estime qu'il faudrait augmenter le nombre de mises en chantier de 50 % l'an prochain, simplement en raison de l'immigration, donc sans compter la pénurie actuelle de logements pour les Canadiens. Lorsque vous envisagez de vendre des propriétés, cherchez-vous à vous assurer que des engagements sont prévus pour que ces propriétés servent à offrir des logements hors marché? On sait bien que le logement du marché privé n'a jamais permis de résoudre une crise du logement où que ce soit dans le monde. Envisagez-vous des mesures de protection et des politiques pour veiller à ce que ces bâtiments, s'ils sont convertis en logements, restent entre les mains de Canadiens et servent à procurer des logements abordables?

**M<sup>me</sup> Arianne Reza** : Merci beaucoup de votre question. Je pense que nous ne faisons que commercer ce travail. Ces types de consultations sont vraiment essentiels. Nous nous penchons sur les consultations avec les Autochtones, le logement social, le dessaisissement et la collaboration avec l'Initiative des terrains fédéraux pour voir quels sont les différents éléments partout au Canada et comment nous pouvons obtenir le résultat optimal. Je pense que je peux revenir là-dessus pour ce qui est des prochaines mesures à prendre.

## **RÉPONSE**

Il existe deux voies à suivre pour veiller à ce que la conversion ou le réaménagement des biens immobiliers excédentaires viennent stimuler l'offre de logements abordables. Il y a d'abord l'Initiative des terrains fédéraux (ITF) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Cette initiative permet de subventionner la cession de certains terrains et immeubles fédéraux excédentaires à des promoteurs admissibles pour qu'ils les aménagent ou les rénovent afin de les transformer en logements abordables écoénergétiques, accessibles, durables et socialement inclusifs. L'autre voie consiste à faire appel à la Société immobilière du Canada (SIC), qui appuie l'inclusion de logements abordables dans ses projets en respectant ou en dépassant les exigences en matière de logement abordable dans les municipalités partout au pays.

En ce qui concerne l'ITF, SPAC utilise un outil pour évaluer dans quelle mesure un bien immobilier aliéné peut être converti en logement abordable. Depuis le lancement de l'ITG, SPAC a soumis diverses propriétés à la SCHL pour examen.

L'ITF est pilotée par la SCHL et a été mise sur pied en 2018 afin de mettre à la disposition de certains promoteurs 4 000 nouveaux logements convenables sur une période de 10 ans. Cinq ans plus tard, une somme de 65,9 millions de dollars de l'Initiative a été octroyée pour des projets qui procureront 2 923 logements résidentiels. Une somme supplémentaire de 55 millions de dollars a été déboursée pour la réalisation de projets en 2023-2024, des projets qui procureront 1 011 autres logements résidentiels. L'objectif fixé est presque entièrement atteint et 60 % du budget alloué à l'Initiative a été octroyé.

Les promoteurs doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- Le loyer doit être inférieur à 80 % du loyer médian du marché pendant au moins 25 ans pour au moins 30 % des logements.
- Il faut respecter les normes d'accessibilité pour au moins 20 % des logements.
- La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites d'au moins 25 %.

Pour s'assurer que les nouveaux propriétaires s'acquittent de leurs obligations, la SCHL exige dans son entente avec eux qu'ils rendent des comptes. Les rapports qu'elle reçoit lui permettent de surveiller le respect des engagements pendant toute la période prévue. Même si la période d'engagement minimale est de 25 ans, certains promoteurs se sont engagés pour une période de plus de 50 ans dans leur proposition. Un prêt-subvention équivalent à la subvention accordée pour le bien est enregistré à l'égard du bien pour la durée de l'engagement.

La SIC est une société d'État fédérale autofinancée qui se spécialise en immobilier et fait affaire avec un certain nombre de gardiens de biens immobiliers fédéraux. Elle est à l'origine de la création de plus de 2 000 logements abordables partout au Canada à ce jour. Elle a également fourni huit parcelles de terrain partout au pays pour la construction de nouveaux logements abordables grâce à l'ITF dirigée par la SCHL, et d'autres projets pourraient voir le jour au cours des prochaines années. Parmi les facteurs qui ont une incidence sur la détermination du pourcentage et du nombre réels de logements abordables dans un projet donné, il y a les suivants :

- En tant que société d'État non-mandataire, la SIC doit se conformer aux processus de planification, de conception et d'approbation de chaque municipalité où ses projets sont situés, partout au pays. De plus en plus de municipalités établissent des exigences minimales relatives au logement abordable, qui doivent figurer dans les plans de développement soumis pour approbation.
- Certaines municipalités exigent une compensation en remplacement de logements abordables et, dans certains cas, la SIC ne se limite pas à l'une ou l'autre des deux options. Elle verse le paiement en remplacement et cherche à ce que des logements abordables soient également prévus dans le projet.

La SIC favorise le logement abordable de diverses façons :

- Lors de la vente, elle obtient des engagements à l'égard de logements abordables de la part des constructeurs du secteur privé par le biais de la convention d'achat et de vente.
- Elle rend des terrains disponibles dans le cadre l'ITF, qui fait partie de la Stratégie nationale sur le logement de la SCHL. La SIC, SPAC et Emploi et Développement social Canada sont partenaires depuis la création de l'ITF, un programme clé lorsqu'il s'agit d'assurer la construction de logements abordables partout au pays.
- Elle met des terrains à la disponibilité de municipalités ou d'organismes sans but lucratif du secteur du logement abordable.

- Elle cherche à atteindre un minimum de 20 % de logements abordables lorsqu'il n'y a pas d'exigence municipale. Il arrive que l'exigence de la municipalité est supérieure à 20 %.